

DECRET N° 99-644 DU 30 DECEMBRE 1999

Portant approbation du budget prévisionnel
de l'Institut de Formation Sociale, Economique
et Civique (INFOSEC) pour l'exercice 2000.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 99-309 du 22 juin 1999 portant composition du gouvernement ;

VU le décret n° 96-608 du 27 décembre 1996 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;

VU le décret n° 91-45 du 25 février 1999, portant création d'un Etablissement Public de l'Etat dénommé Institut de Formation Sociale Economique et Civique (INFOSEC) ;

VU la convention Cadre signée le 9 juillet 1976 entre le Gouvernement béninois et la Fondation Friedrich Naumann de la République d'Allemagne ;

VU les dispositions de l'Avenant à la Convention de Coopération signé entre la République du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann pour la période de 1989 à 1991 ;

Sur rapport du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 décembre 1999,

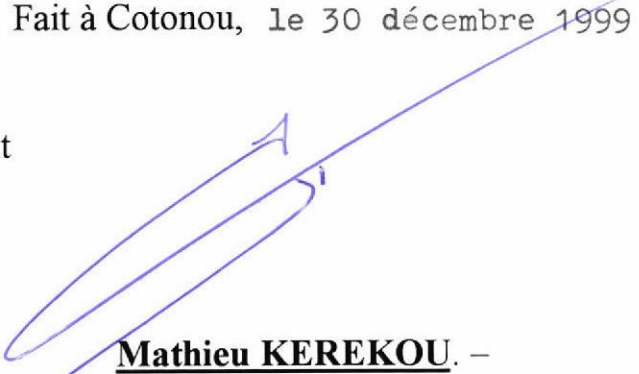
DECRETE :

Article 1er. – Est approuvé le budget prévisionnel de l'INFOSEC pour l'exercice 2000, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2. – Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 30 décembre 1999

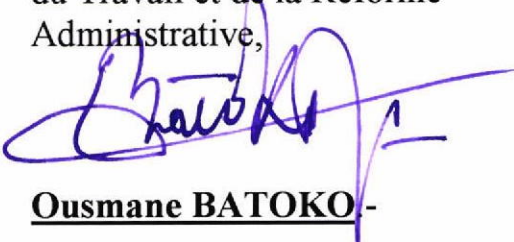
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement


Mathieu KEREKOU. –

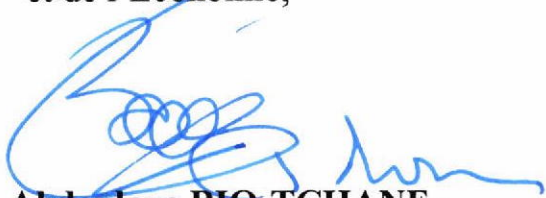
Le Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, du Plan, du
Développement et de la Promotion de l'Emploi,


Bruno AMOUSSOU. –

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et de la Réforme
Administrative,


Ousmane BATOKO. –

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Abdoulaye BIO-TCHANE. –

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MECCAG-PDPE 4 MFE
4 MDN 4 AUTRES MINISTRES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DGBM-DCF-DGTC-
DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA
3 UNB-FASJEP-ENA 3 INTERESSE 1 JO 1.-